

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 601 332

②1 N° d'enregistrement national :

86 10226

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 5/66, 5/54.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 juillet 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOP « Brevets » n° 2 du 15 janvier 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : SA THIOLAT. — FR.

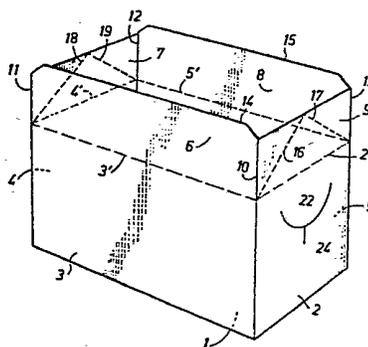
⑦2 Inventeur(s) : Jean-Pierre Thiolat.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

⑤4 Boîte pliante à couvercle homogène.

⑤7 Boîte pliante à couvercle homogène dont les quatre élé-
ments 6, 9, comportent des liaisons entre eux et des lignes de
pliage réalisées de telle sorte qu'une pression centrale sur
deux éléments opposés 6, 8, entraîne la formation de deux
rabats par les deux autres éléments opposés 5, 7; les deux
premiers éléments opposés 6, 8 se ferment avec recouvre-
ment, et les deux rabats peuvent être immobilisés de manière
amovible grâce à des moyens d'immobilisation provisoire 22,
24 prévus sur la boîte.



FR 2 601 332 - A1

D

Boîte pliante à couvercle homogène

L'invention concerne les boîtes pliantes livrées à plat et qui, une fois déployées, forment une boîte creuse avec un couvercle homogène articulé sur le corps de la boîte.

Le but de l'invention est de proposer une boîte dont le couvercle puisse être mis en place de manière immédiate et commode, sans nécessiter d'accessoires tels que ruban adhésif ou autre.

Ce but est atteint grâce à une boîte dont le couvercle est constitué de quatre éléments articulés respectivement sur le bord supérieur de ses quatre côtés ; selon l'invention les quatre éléments comportent des liaisons entre eux et des lignes de pliage réalisées de telle sorte qu'une pression centrale sur deux éléments opposés entraîne la formation de deux rabats par les deux autres éléments opposés, et les deux premiers éléments opposés se ferment avec recouvrement, les deux rabats pouvant être immobilisés de manière amovible grâce à des moyens d'immobilisation provisoire prévus sur la boîte.

Avantageusement, les moyens d'immobilisation provisoire comportent des encoches pratiquées dans les côtés de la boîte.

Grâce à sa constitution, la boîte de l'invention se ferme immédiatement, par une simple pression centrale exercée sur les éléments latéraux du couvercle, entraînant la formation de rabats par les deux autres éléments, rabats qu'il suffit de coincer dans les encoches situées sur les flancs de la boîte.

D'autres avantages et caractéristiques ressortiront de la description suivante d'un mode préféré de réalisation. Il sera fait référence aux figures annexées sur lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective

d'une boîte de l'invention, en position ouverte,

- la figure 2 est une vue en perspective de la même boîte après le pincement des deux rabats,

05 - la figure 3 est une vue en perspective de la même boîte complètement fermée.

La boîte parallélépipédique pliante comporte un fond 1 et quatre côtés 2,3,4,5.

10 Les bords supérieurs 2',3',4',5' des côtés 2, 3,4,5 se prolongent par les éléments 6,7,8,9 formant le couvercle homogène, des lignes de prépliage étant formées au niveau des bords 2',3',4',5'.

Les éléments 6,7,8,9 sont reliés entre eux, deux à deux, par des liaisons 10,11,12,13 formant des lignes de prépliage.

15 La longueur des liaisons 10 à 13 est égale ou inférieure (mais de préférence voisine) à la demi-largeur de la boîte, de manière à permettre aux deux éléments longitudinaux opposés 6,8 d'être rabattus, par une pression centrale, et former la partie de couverture
20 du couvercle. Afin d'en assurer l'étanchéité, les deux éléments 6,8 se ferment avec recouvrement grâce à une bordure 14,15 prévue sur au moins l'un des deux éléments 6,8 et prolongeant lesdits éléments au delà des liaisons 10 à 13.

25 Les éléments transversaux opposés 7,9 comportent deux lignes de prépliage triangulaire 16,17,18,19 disposées de sorte que lorsque les éléments 6,8 sont rabattus, les liaisons 10 à 13 entraînent les éléments 7,9 à se plier en rabats triangulaires 20,21 (ou trapé-
30 zoidaux) dont la base est constituée par les bords 3',4' (fig.2).

L'extrémité de ces rabats 20,21, peut venir s'immobiliser (fig.3) le long des côtés 4,5 de la boîte grâce à des logements prévus dans ceux-ci, par exemple
35 sous forme d'encoche semi-circulaire 22, éventuellement

complétée par une courte incision 24.

05 La boîte de l'invention peut être réalisée, notamment en carton, à partir d'un flan plat où les lignes de prépliage peuvent être matérialisées par des affaiblissements locaux du matériau (incisions en pointillé par exemple).

10 Le flan peut avantageusement être préassemblé de manière que les quatre côtés 2 à 5 soient liés de manière définitive, seuls le fond et le couvercle restant à assembler, ce qui permet le pliage à plat de la boîte préassemblée. Le montage du fond peut se faire de n'importe quelle manière traditionnelle ou d'une manière identique au montage du couvercle.

REVENDEICATIONS

1. Boîte pliante comprenant un fond (1), quatre côtés (2-5) et un couvercle homogène constitué de quatre éléments (6-9) articulés respectivement sur le bord supérieur des quatre côtés (2-5),
05 caractérisée en ce que les quatre éléments (6-9) comportent des liaisons entre eux et des lignes de pliage réalisées de telle sorte qu'une pression centrale sur deux éléments opposés (6,8) entraîne la formation de
10 deux rabats (20,21) par les deux autres éléments opposés (5,7), en ce que les deux premiers éléments opposés (6,8) se ferment avec recouvrement, et en ce que les deux rabats (20,21) peuvent être immobilisés de manière amovible grâce à des moyens d'immobilisation provisoire
15 (22,24) prévus sur la boîte.
2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens d'immobilisation provisoires comportent des encoches (22,24) pratiquées dans les côtés de la boîte.

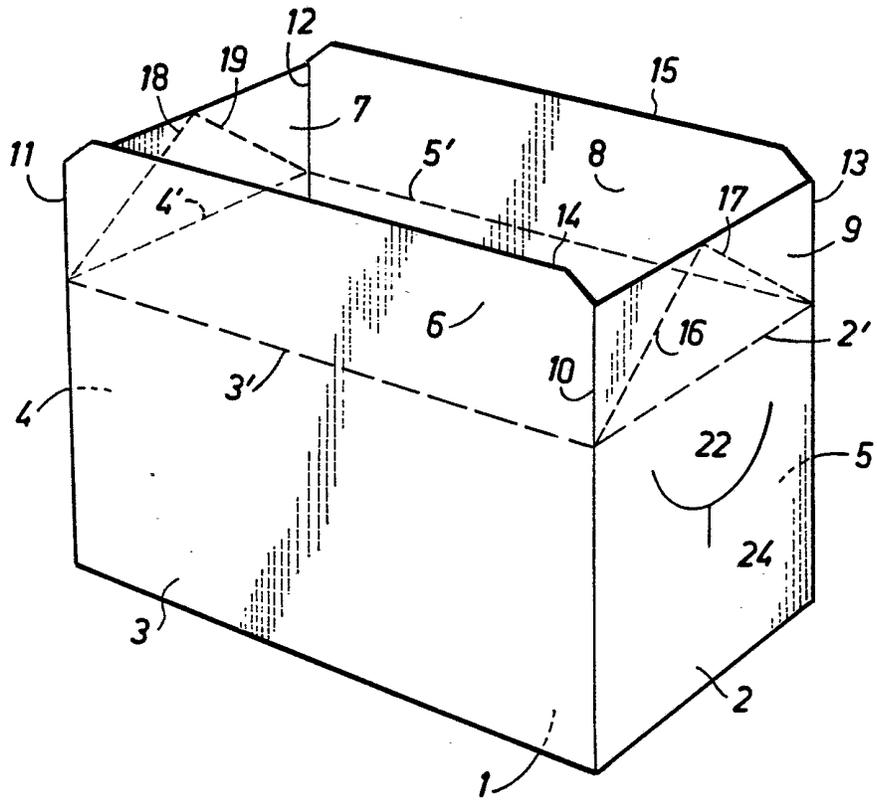


Fig. 1

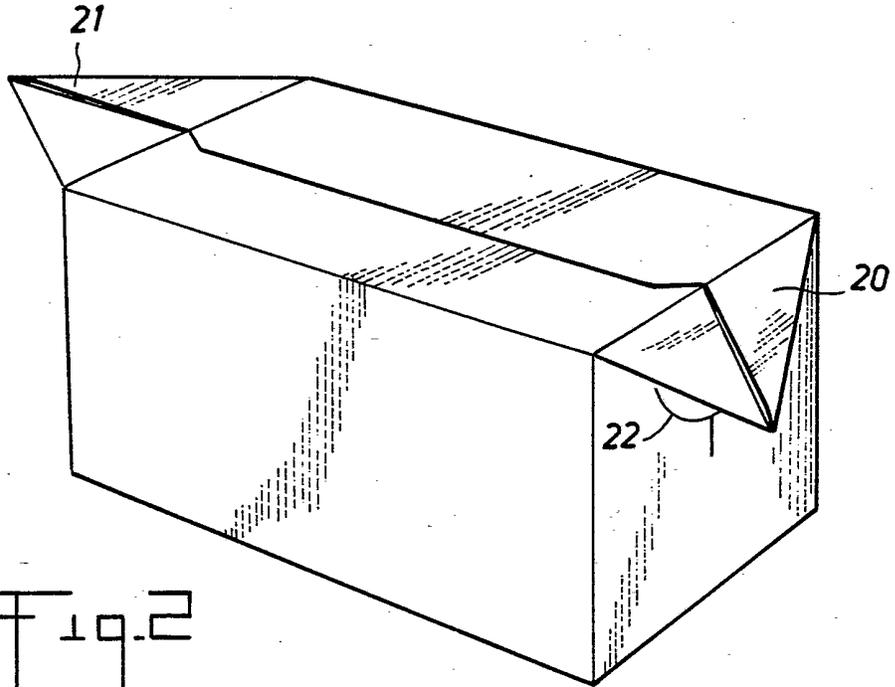


Fig. 2

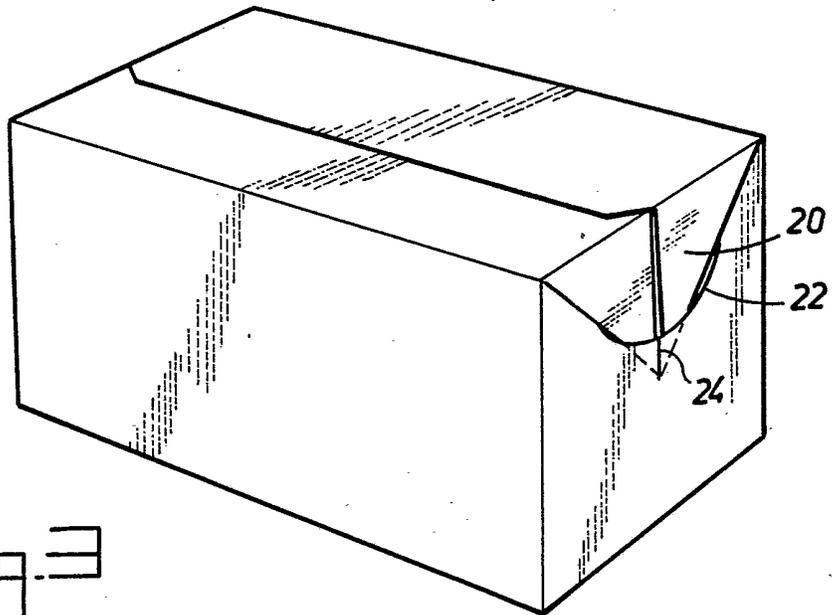


Fig. 3